

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 octobre 2018 – 18h00

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, COTTE Cyril, GODEAU Christian, GRABIAS Franck, LIEVEAUX Jean-Paul, MARTIN Frédéric, PECOUL Michel-Pierre, ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien

Représentés : NOUEN Marie-Ange par ROUGALE Alain

Absents :

Secrétaire : COTTE Cyril

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 18h00.

LES DELIBERATIONS :

Approbation des tarifs des redevances nordiques pour 2018-2019

Monsieur le Maire donne la parole à Franck GRABIAS qui rappelle que l'association Nordic Isère, qui regroupe les sites nordiques des massifs de la Chartreuse, de Belledonne, du Vercors, de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine, fixe avec l'ensemble des sites concernés les tarifs chaque année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Fixe comme suit les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2018/2019 :**

1) Forfait annuel national adulte - 210 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.

2) Forfait annuel national jeune – 70 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.

3) Forfait annuel Nordic Pass Alpes du Nord adulte - 152 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents aux structures départementales de la région Rhône Alpes (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Loire, Ardèche).

4) Forfait annuel Nordic Pass Alpes du Nord jeune - 47 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents aux structures départementales de la région Rhône Alpes (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Loire, Ardèche).

5) Forfait annuel adulte - Isère/Drôme - 115 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

6) Forfait annuel junior - Isère/Drôme - 36 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

7) Forfait annuel adulte COMITE D'ENTREPRISE - Isère/Drôme - 99 euros

Ce titre est réservé aux personnes prouvant l'appartenance à une association ou club sportif constitué d'un minimum de 10 membres. En 1 seul règlement.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère

8) Carte annuelle site adulte - 50 euros

Prévente du 01/10/2018 au 15/11/2018 - 45 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Cette carte est valable sur les sites nordiques du Trièves et de la Matheysine.

9) Forfait 7 jours consécutifs adulte - 36 euros

Valable sur les sites nordiques du Trièves et de la Matheysine 7 jours consécutifs.

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

10) Forfait 2 jours consécutifs adulte – 13 euros

Valable sur les sites nordiques du Trièves et de la Matheysine 2 jours consécutifs.

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

11) Forfait 7 jours consécutifs jeune – 13,50 euros

Valable sur les sites nordiques du Trièves et de la Matheysine 7 jours consécutifs.

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

12) Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond Adulte – 7 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

13) Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond Jeune – 3,50 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

14) Tarif Réduit – 6 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants sur présentation de leur carte, aux personnes de plus de 70 ans. Ce titre est également vendu notamment lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale.

15) Séance fin de journée – 5,50 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est délivré à partir de 15 heures, le jour indiqué.

16) Forfait scolaire – 2,50 euros

Réservé aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique, ce forfait est valable sur les sites adhérents à Nordic Isère, le jour indiqué.

18) Support pour encoder les forfaits – 1 euro

19) Gratuité

La gratuité est accordée :

- aux enfants de moins de 6 ans.
- aux personnes de plus de 75 ans.
- aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique.
- Aux moniteurs B.E. de ski de fond.
- Aux titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport.
- Aux pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordiques de l'Isère.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

Approbation du projet de schéma général et de zonage réglementaire d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune

M. le Maire donne la parole à Sebastien Vallier qui rappelle que dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme, une enquête publique doit être mise en œuvre cette fin d'année pour son approbation. Il est également nécessaire dans ce cadre de réaliser une enquête publique pour le schéma général et le zonage d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune. Une demande d'enquête publique conjointe sur ces deux dossiers liés a été formulée auprès du Tribunal Administratif afin qu'un même commissaire enquêteur soit nommé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles R 2224-8 et L 2224-10,

Vu le Code de l'Environnement, articles R 123-6 à 23,

Vu la délibération du conseil municipal de 2006 approuvant le lancement du schéma directeur d'assainissement,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de zonage eaux usées et eaux pluviales tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération ;
- **DIT QUE** le Conseil Municipal souhaite soumettre à enquête publique le projet de ces zonages.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

Le secrétaire de séance



Le Maire

